



ETUDE DE MAITRE ALBERT ZOGBELEMOU



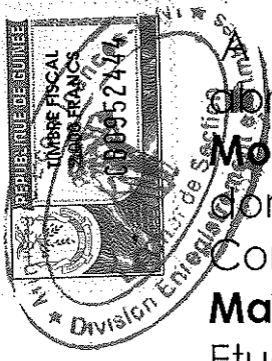
Huissier de Justice près les cours et tribunaux de Conakry,
Coléah Lansébougni - Matam - Tél. : 664 273 969 / 655 793 077 / 628 640 498
Albertzogbelemou @ gmail.com

PROCES-VERBAL DE CONSTAT

L'an deux mille dix huit

Et le Lundi, 24 Décembre à 11 heures 05 minutes.

la requête du **MOUVEMENT DEMOCRATIQUE LIBERAL**, en abrégé **MoDeL**, de droit guinéen, représenté par son Président **Monsieur Mamadou Aliou BAH**, nationalité guinéenne, domicilié au quartier Kobayah, commune de Ratoma, Conakry, lequel fait élection de domicile au cabinet de **Maître Pépé Antoine LAMAH , Avocat à la Cour** et en mon Etude aux fins du présent exploit.



LEQUEL M'EXPOSE

Que pour avoir introduit une demande d'agrément auprès du Ministère de l'Aménagement du Territoire depuis le 23 Août 2018 et restée sans suite pendant quatre (04) mois , jusqu'au 23 Décembre 2018 , le parti **MOUVEMENT DEMOCRATIQUE LIBERAL**, en abrégé **MoDeL** , pris en la personne de son Président de son organe de Direction provisoire , **Monsieur Mamadou Aliou BAH** a requis mon ministère à l'effet de vérifier auprès de l'Administration du Territoire si une quelconque notification relative à la demande d'agrément existait. A défaut constater que l'Administration du Territoire est restée silencieuse depuis le 23 Août 2018 jusqu'au 23 Décembre 2018 et d'en dresser procès-verbal et ce, à l'avenir, pour le servir et valoir ce que de droit.

DEFERANT A CETTE REQUISITION

J'ai, Maître Albert ZOGBELEMOU, huissier de justice, près les juridictions de Conakry, demeurant et domicilié en ladite ville, à l'adresse sus indiquée, soussigné.

Me suis immédiatement rendu au Secrétariat Central du Ministère de l'Administration du Territoire et de la Décentralisation, sis réez chaussée dudit Ministère, au quartier Boulbinet, commune de Kaloum Conakry, en compagnie de mon **Clerc Lambert Kovana KOUROUMA**, ai procédé au constat ainsi qu'il suit :

Aucune notification du rejet ni d'approbation n'existait au niveau de ce secrétariat et avions également constaté que pour n'avoir donné aucune suite à la demande du parti, le Ministère de l'Administration du Territoire a gardé le silence pendant quatre(04) mois allant du 23 Août au 23 Décembre 2018, tandis que le délai de quatre-vingt-dix (90) jours qui lui est imparti est dépassé sans aucune suite favorable ;

Interpeller les Dames du Secrétariat Central dudit Ministère, elles me déclarent ce qui suit : « **Monsieur Patrice Thorez OUENDENO, Chef du Secrétariat Central n'est pas venu aujourd'hui.** »

Nous nous sommes enfin retirés après une vingtaine de minutes d'attente sans suite pour en dresser procès-verbal pour toutes utiles que de droit.

N'ayant plus rien à constater, mes opérations de constat ont pris fin sans aucun incident à 11 heures 28 minutes.

DONT ACTE

De tout ce qui précède, j'ai Huissier de Justice susdit et soussigné dressé le présent procès-verbal de constat les jours, mois et an que dessus, pour servir et valoir ce que de droit, dont le coût, vacations et frais d'enregistrement s'élèvent à la somme de **500.000 GNF**.

Employer pour copies deux feuilles

ENREGISTRÉ sous les
références suivantes
Folie N°... 12... Bd N°: 04377
tant... 50.000 FG
cinquante mille
F. 01

REPUBLICQUE DE GUINEE
FISCAL
FRANCS
CB0952454

Conakry le: 21/12/2018

Maitre Albert ZOGBELEMOU
Huissier de Justice

Maitre Albert ZOGBELEMOU
Le Chef de Section
Direction d'Enregistrement et d'Impôts